

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2021/012 Paraphe : BS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE Délibération n°DB2021/12	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 21

Votants : 23

POUR : 23 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-huit janvier deux mille vingt et un, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Benoit SINGLIT
Date de la convocation : 11/01/21
Mme Françoise PAYEN est élue secrétaire de séance.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, COLSON Pascal, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Ayant donné pouvoir de vote : M. DANNEAUX Dominique ayant donné pouvoir de vote à M. MANCEAUX Christophe .
M. DE POUILLY Jean ayant donné pouvoir de vote à M. MEIS Michel.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL « HABITER MIEUX »

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence « Politique du logement et du cadre de vie » ;

Vu la délibération n°DC2018/62 du 18 juin 2018 approuvant et autorisant la signature d'une convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et fixant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communauté de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la délibération n°DC2018/107 du 14 novembre 2018 approuvant et autorisant la signature d'un avenant à la convention partenariale avec le Conseil Départemental des Ardennes portant sur le suivi animation du programme départemental d'amélioration de l'habitat privé 2018/2021 et modifiant les modalités d'aides financières de la Communauté de Communauté de l'Argonne Ardennaise ;

Vu la convention passée entre l'Argonne Ardennaise et la Région Grand Est en exécution de la délibération n° 19CP-345 du 8 février 2019 de la Commission Permanente du Conseil Régional Grand Est ;

Vu la délibération n°DC2019/102 du conseil communautaire du 16/10/2019 confiant délégation au Bureau notamment pour l'examen et l'attribution des subventions « Habiter Mieux » ;

Vu l'avis technique remis par les services régionaux et communautaires ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire DECIDE d'attribuer les subventions conformément au tableau annexé à la présente délibération et CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Benoit SINGLIT



Annexe n° 2 : P.I.G Habiter Mieux en Ardennes

Bureau Communautaire du 18 Janvier 2021

Examen de 5 dossiers (dont 1 rectificatif) :

Nom Prénom	Adresse	Thématique	Gain énergie	Projet	Cout projet TTC	Cout du projet HT	Montant éligible	Subvention	Part 2C2A
M. PREVOTEAUX Guy	7 rue de Monplaisir 08400 MARS-SOUS-BOURCQ	Autonomie GIR 5	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	7 374,18 €	6 703,80 €	6 703,80 €	670,00 €	446,22 €
Mme COCHET Christine	16 rue du Four à Chaux 08400 QUATRE CHAMPS	Autonomie GIR 5	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	10 980,34 €	10 980,34 €	9 029,05 €	903,00 €	601,40 €
M. TRASSART Gabriel	4 Rue Fernand Simon 08250 FLEVILLE	Autonomie GIR 5	-	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	15 974,97 €	14 522,70 €	9 779,93 €	978,00 €	651,35 €
M. Mme RICHER Roland	19 Rue de Belleville 08400 TOGES	Autonomie GIR 5	-	Installation d'un monte escalier	9 185,00 €	8 350,00 €	8 350,00 €	835,00 €	556,11 €

Engagement rectificatif délibération DB2020/43 du 8/12/2020

Mme BRIDOUX Jeannine	10 rue du Moulin à Vent - VRIZY 08400 VOUZIERS	Autonomie GIR 6	Installation d'une douche à l'italienne en remplacement d'une baignoire ou d'une douche non adaptée	6 513,10 €	5 921,00 €	5 721,00 €	572,00 €	286,00 €
				6 513,10 €	5 921,00 €	5 921,00 €	592,00 €	394,27 €
				50 027,59 €	46 477,84 €	39 783,78 €	3 978,00 €	2 649,35 €

Soit un montant de **3 978,00 €** pour ce bureau communautaire, dont **2 649,35 €** pour la part 2CZA.

Montant total depuis le début de l'opération :

	18/01/2021
Part globale	3 978,00 €
Part Région	1 328,65 €
Part 2CZA	2 649,35 €
Dont	
Autonomie	2 649,35 €
Précarité énergétique	-
Couplé	-
Dégradation-LHI	-